

CONSULTATION PUBLIQUE

DU 30 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2024

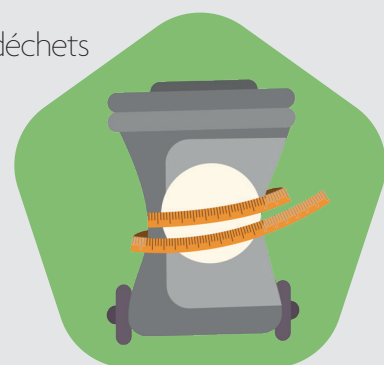
Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers
et Assimilés (PLPDMA) du SIREDOM
pour la période 2025-2030



VOUS ÊTES APPELÉS À VOUS EXPRIMER SUR LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS PROPOSÉES

PLAN D' ACTIONS

- Axe 1 :** être éco-exemplaire
- Axe 2 :** utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Axe 3 :** lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 4 :** éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 5 :** augmenter la durée de vie des produits
- Axe 6 :** mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Axe 7 :** réduire les déchets des entreprises et réduire les déchets du BTP



OBJECTIF :

Réduire la production de déchets à la source en impliquant les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens.

TERRITOIRE CONCERNÉ

31 communes du Siredom à compétence collective

Angervilliers, Authon-la-Plaine, Boullay-les-Troux, Breux-Joux, Briis-sous-Forges, Chatignonville, Corbreuse, Courson-Monteloup, Dourdan, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, La Forêt-le-Roi, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Les Molières, Leudeville, Limours, Mérobert, Pecqueuse, Plessis-Saint-Benoist, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Saint-Escobille, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Sermaise, Vaugrigneuse.

Consultation du PLPDMA en mairie ou sur notre site internet.

Merci de nous faire parvenir vos observations par mail à l'adresse suivante :

prevention@siredom.com



Déchets - Énergie ●●●●●●●●
Siredom
Environnement